

REUNIONS DE QUARTIER

Les réunions de quartier des secteurs « Courcaillet/Biéouès/Chanterelles », « Gespe/Belle-Vue » et « Vieux Village » ont eu lieu en novembre 2009. Monsieur le maire et son équipe municipale ont fait un bilan sur les actions menées durant l'année écoulée (tri sélectif, intercommunalité, festivités, centre commercial, ...). Les travaux demandés lors des précédentes réunions de quartier en novembre 2008 ont globalement été satisfaits. Voici un compte-rendu des demandes formulées :

Problématiques communes :

Courcaillet / Biéouès Chanterelles	Gespe Belle-vue	Vieux Village
Eric SARRAIL	Chantal LARBRE	Patricia LAYERLE
lotissements.sarrail@orange.fr	gespebellevue.larbre@orange.fr	village.layerle@orange.fr

1/ Délits et actes d'incivilités (vols, effractions, rassemblements bruyants, ...). Il vous est rappelé de les signaler à la mairie qui transmettra aux forces de l'ordre.

2/ Contenance des containers (tri sélectif). Il vous faut faire une demande de changement par mail au référent de votre quartier (voir ci-dessus).

3/ Défaut d'éclairage public des voies : informer le secrétariat de la mairie du dysfonctionnement qui transmettra à l'organisme compétent.

4/ Divagation d'animaux et/ou de volatiles : une demande est faite à chaque propriétaire de gérer « leurs animaux et/ou volatiles » afin d'éviter des interventions de la SPA ou des équarisseurs.

5/ Impasse qui débouche sur une voie communale : extrait du CODE DE LA ROUTE (Partie Réglementaire - Décrets en Conseil d'Etat) Chapitre V : Intersections et priorité de passage - Article R415-9 - Tout conducteur débouchant sur une route à partir d'un accès non ouvert à la circulation publique, d'un chemin de terre ou d'une aire de stationnement en bordure de la route ne doit s'engager sur celle-ci qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger et à une vitesse suffisamment réduite pour permettre un arrêt sur place. Il doit céder le passage à tout autre véhicule.

6/ Quelle est la position de l'Architecte des Bâtiments de France quant à l'installation des panneaux photovoltaïques ? Chaque dossier est étudié au cas par cas.

7/ Bornes d'incendie : un contrôle est effectué annuellement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Travaux qui seront réalisés d'ici fin 2010 :

- Ordures ménagères dans les poubelles des cimetières : un premier panneau de signalisation a été posé au cimetière de Laouët (nouveau) le 15 décembre dernier ; un second est en commande et sera apposé au vieux cimetière du centre bourg.
- Elagage des arbres au Courcaillet et aux Chanterelles
- Tonte au lotissement du Biéouès : les finitions des bordures seront faites aux coupe-bordures
- Nettoyage des impasses communales du village
- Taille des haies dans le massif communal aux feux tricolores
- Entretien du ruisseau de « la Petite Gespe », asséché occasionnellement
- Bouches d'égout goudronnées à la rue de l'Agriculture s'effritent peu à peu et créent des trous : des travaux seront réalisés d'ici le printemps

Demande d'aménagement à réaliser à moyen terme ou nécessitant une étude technique et financière complémentaire :

- Problème de chênes en mauvais état au lotissement du Biéouès : des analyses sont à prévoir.
- Etude de la pose de ralentisseurs supplémentaires ou de coussins berlinois (rue des Pyrénées, rue de l'Agriculture, ...).
- Installation panneau de fin de limitation de vitesse à 30 km/h rue de l'Agriculture
- Etude de la pose d'un miroir sur la route du Pic du Midi pour faciliter la visibilité des usagers de la rue du 8 Mai

Demande nécessitant une aide technique d'une autorité compétente ou leur accord et/ou leur financement important :

- Internet très haut débit
- Déviation d'un ruisseau afin de diminuer le niveau du lac devenu trop important
- Revêtement goudron au Chemin du Puyoulet : demande prise en compte et difficilement réalisable au vu des travaux déjà réalisés
- Etude du coût de réalisation de trottoirs rue Saint Honoré et rue Bellevue
- Déplacement boîte aux lettres PTT située au 85 rue Bellevue afin de la rendre plus visible
- Revoir complètement le « carrefour » du secteur de l'abribus Belle-vue/Gespe, vitesse excessive et réglementation non respectée rue Belle-vue
- Limitation de vitesse des routes départementales (RD 935, 15 et 215)
- Etude d'un tracé pour un accès piéton allant de la rue de la Gespe à la future salle des fêtes.
- Aménagement de sécurité aux abords du terrain de sports rue de l'Agriculture (stationnement et circulation des véhicules)
- Revoir l'éclairage public dans les impasses communales rue du 8 Mai (à intégrer dans le plan quinquennal « éclairage public »)